

*Question présentée par le député :*

*M. Jean-Marc Guinchard*

*Date de dépôt : 29 août 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Pétition des chauffeurs professionnels de VTC : le Conseil d'Etat s'estime-t-il compétent ?**

En date du 31 juillet 2019, un certain nombre de chauffeurs professionnels de voiture de transport avec chauffeur (VTC) ont adressé au Grand Conseil une pétition forte de plus de 500 signatures pour défendre leur statut d'indépendant et contester ainsi la politique menée par le conseiller d'Etat Mauro Poggia à leur encontre.

Ayant eu vent du dépôt imminent de cette pétition, le conseiller d'Etat Mauro Poggia est intervenu de façon anticipée sur le réseau social Facebook en date du 21 juillet 2019 pour exposer son point de vue sur le fond de cette pétition.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat était-il informé de cette prise de position publique ?*
- 2. Le Conseil d'Etat a-t-il discuté et pris position sur cette pétition avant l'intervention publique de M. Poggia sur les réseaux sociaux ?*
- 3. Le Conseil d'Etat approuve-t-il cette nouvelle méthode de communication ?*
- 4. Le Conseil d'Etat s'estime-t-il compétent pour traiter cette pétition et prendre position avant son dépôt ?*
- 5. Le Conseil d'Etat considère-t-il que la prise de position de M. Poggia sur cette pétition est conforme au principe de la séparation des pouvoirs ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.